

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Amis de la Grandview Inc. 1	Numéro de permis 2017835	Date d'inspection Le 22 février 2023	
Nom de l'établissement Les Amis de la Grandview Inc.		Numéro de téléphone (506) 546-2785	
Adresse 850 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite à la garderie afin de compléter l'inspection annuelle. Le ratio fut respecté lors de la visite. Le parc extérieur sera inspecté par la mentore ou l'inspectrice une fois la neige fondue.
Observations: Le groupe de 2-3ans on fait une sieste tandis que le groupe de 4ans jouait dehors dans le parc. Le groupe d'âge scolaire était présent à la garderie, car ils avaient une demi-journée d'école. Lorsque l'inspection du prévôt est reçue, la garderie satisfera aux exigences en matière de permis en vertu de la Loi et des règlements, et le permis sera recommandé pour une autre année.

original signé par
Venessa Sullivan

22 février 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date